

Avis CSRPN n°2017-17

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DU PETREL DE BARAU

REUNION PLENIERE DU 8 DECEMBRE 2017

Lieu : Réserve Naturelle Marine, La Saline les Bains

Pétitionnaire : Région Réunion

Contexte et objet de la demande :

Dans le cadre des mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral, la Région Réunion a financé par la mesure MCT05 le laboratoire ENTROPIE afin de réaliser l'évaluation du PDC Pétrel de Barau et la rédaction d'un nouveau plan de conservation du Pétrel de Barau *Pterodroma barau*.

Remarques préalables :

En préambule, ce plan est le second concernant cette espèce, le plan datant de 2008. Il est important de noter que la version présentée aujourd'hui ne sera pas la version définitive du document. En effet, le dispositif des PNA ayant récemment évolué, la DEAL Réunion souhaite s'orienter vers un PNA multi-spécifique, consacré aux Pétrels endémiques de La Réunion et regroupant le Pétrel de Barau et le Pétrel noir de Bourbon. Cependant cela ne remet pas en cause les éléments présentés sur le Pétrel de Barau, qu'ils concernent le diagnostic, la stratégie ou les actions proposées pour cette espèce.

Il convient de féliciter les auteurs Lucie Faulquier, Matthieu Le Corre et Francois-Xavier Couzi pour la qualité de ce travail.

Le diagnostic est très complet et bien documenté sur le plan scientifique. Il témoigne d'un travail important d'analyse bibliographique, de traitement des données et d'actualisation des connaissances depuis le dernier PDC Pétrel de Barau.

Les menaces sont clairement identifiées et hiérarchisées. A noter que la pollution marine aux hydrocarbures étant identifiée comme une menace potentielle, il pourrait être intéressant d'ajouter dans la partie 1.9 « actions de conservation déjà réalisée », une référence à la convention MARPOL et au dispositif POLMAR (plan Orsec) mis en place par la Préfecture pour lutter contre les pollutions accidentelles. Ce serait également cohérent avec les autres plans de conservation de la mégafaune marine (tortues marines, cétacés...)

La durée proposée pour ce plan est de 10 ans (2018-2027). Cette durée semble cohérente avec l'écologie de l'espèce et les enjeux de conservation. Il faudra cependant voir comment cela s'articule avec le Pétrel noir de Bourbon, dans le cadre d'un PNA multi-spécifique.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

Le plan comporte 7 objectifs déclinés en 36 actions : 24 priorités 1, 11 priorités 2, 1 seule priorité 3. La répartition entre ces niveaux de priorités pourrait être mieux équilibrée, mais cela sera certainement revu dans le cadre du PNA multispécifique.

Dans un souci de mutualisation, il est très intéressant que les auteurs aient prévu un onglet indiquant les espèces de Procellariidés concernées par chaque action : Pétrel de Barau, Pétrel noir de Bourbon, Puffin du Pacifique et Puffin tropical.

Les objectifs du plan de conservation en faveur de cette espèce sont clairement définis et adaptés aux besoins et aux enjeux. Les actions proposées répondent aux objectifs opérationnels.

Concernant le budget proposé, il est relativement difficile de se prononcer étant donné que plusieurs actions seront sûrement mutualisées dans le cadre d'un PNA Pétrels endémiques. Par exemple l'action 1.5 prévoit la création d'un site Internet dédié au PNA Pétrel de Barau, mais il pourrait être plus intéressant de consacrer plus largement ce site aux procellariidés nichant à La Réunion, en s'appuyant sur le site Internet du Life+ Pétrels qui existe déjà.

Il reste quelques petites « coquilles » à corriger (durée du plan 2018-2017 ou 2018-2022 ; utilisation de PDC ou de PNA ; nombre d'actions ; report des priorités d'actions dans le tableau récapitulatif qui ne correspond pas à celui de la fiche action ; rajouter le champ espèces concernées dans les fiches 5.5, 6.2, 6.3 ...)

Avis final du CSRPN:

L'avis suivant est adopté par le CSRPN à l'unanimité :

Le CSRPN salue la qualité du plan de conservation du Pétrel de Barau, et donne un avis favorable à la validation du document avec comme recommandations :

- **de distinguer les actions d'amélioration des connaissances stricto sensu des actions d'étude qui doivent servir de préalable à la mise en œuvre lors de la rédaction du PNA multispécifique « Pétrels de La Réunion »**
- **de ne laisser en priorité 1 que les actions essentielles en terme de conservation**
- **de travailler sur une action mutualisée pour le site internet, en pérennisant par exemple le site web LIFE Pétrels**

Fait à Saint Denis, le 9 février 2018

Le Président du CSRPN



Roland TROADEC